15 fév 2019 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 15 février 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers, dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit plus précisément de :

- Economie :
    - l'octroi d'une subvention au Service de médiation pour le consommateur
    - l'attribution du marché relatif à l'assurance omnium pour les véhicules personnels utilisés lors de missions de service
    - l'attribution du marché pour le remplacement de 32 copieurs multifonctions
- Défense : dossiers relatifs au fonctionnement de la Défense
- Affaires étrangères :
    - dossiers pour les besoins utiles au fonctionnement normal de l'organisation
    - contributions obligatoires à différents organisations internationales
    - remplacement du système de back-up pour l'administration centrale afin d'éviter la perte de données essentielles
- Développement durable : deux arrêtés de subvention concernant l'octroi d'une allocation à des organisations coupoles ou de réseau (asbl Associations 21 et Transitienetwerk Middenveld (vzw Samen)
- Finances :
    - l'attribution de deux marchés publics pour le SPF Finances concernant :
        - la prolongation du marché relatif à des services de gardiennage occasionnel dans les bâtiments gérés par le SPF Finances
        - l'acquisition et la maintenance d’ouvreuses d’enveloppes à haut volume

- les commandes de prestations occasionnelles de nettoyage sur un contrat cadre en cours par la division logistique Vlaanderen
- l'engagement budgétaire pour des formations
- la commande de prestations de deux Java Developers sur un contrat cadre en cours de Fedict

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

.be
© 2019 - news.belgium.be